

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1985)  
**Heft:** 790  
  
**Rubrik:** Courier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Noir sur blanc

Le 10 avril 1782, Diderot, soixante-neuf ans, écrivait à François André Danican (1726-1795), compositeur français auteur de nombreux opéras-comiques, tragédies lyriques, etc., surnommé *Philidor* et connu sous ce nom comme le plus fort joueur d'échecs de son temps, auteur d'une *Analyse du jeu des échecs* (1748), l'un des premiers qui ait eu l'idée de jouer «à l'aveugle», c'est-à-dire sans voir l'échiquier:

«Vous conviendrez cependant que la réputation du Calabrais (*Greco, célèbre joueur du XVII<sup>e</sup> siècle*) n'égala jamais celle du Pergolèse. Si vous avez fait les trois parties sans voir, sans que l'intérêt s'en mêlât, tant pis. Je serais plus disposé à vous pardonner ces essais périlleux, si vous eussiez gagné à les faire 5 à 600 guinées. Mais risquer sa raison et son talent pour rien, cela ne se conçoit pas. Au reste, j'en ai parlé à M. de Légal (*un autre joueur célèbre de l'époque de Diderot, qui nous a laissé un mat en 7 coups avec sacrifice de la reine, qui porte son nom!*), et voici sa réponse: «Quand j'étais jeune, je m'avisai de jouer une seule partie d'échecs sans avoir les yeux sur le damier; et à la fin de la partie, je me trouvai la tête si fatiguée, que ce fut la première et la dernière fois de ma vie. Il y a de la folie à courir le hasard de devenir imbécile par vanité.» Et quand vous aurez perdu votre talent, les Anglais viendront-ils au secours de votre famille?» (*Philidor se trouvait alors à Londres.*) Sage conseil!

Deux siècles plus tard, le record du monde appartient à Koltanowski, qui en 1961 à San Francisco joua 56 parties simultanément. Il y a tout lieu de penser que ses adversaires n'étaient pas très forts — n'empêche qu'il gagna 50 parties et en annula six!

Entre-temps, le champion du monde des échecs, Alexandre Alekhine, s'était lui aussi emparé du record, en jouant 32 parties à la fois en 1932. Contrairement à la plupart des spécialistes, qui exigent partout les blancs pour se simplifier la tâche et se ménager l'initiative, Alekhine acceptait de laisser le trait à la moitié de ses adversaires. Ce qui lui valut la mésaventure suivante: celui qui aurait les blancs attendraient que le champion du monde ait joué son premier coup contre son compère — et il jouerait alors le même coup! L'autre, avec les noirs, attendrait de même qu'Alekhine ait répondu, pour répondre à son tour de la même façon! Ainsi, il n'y aurait que deux issues possibles: ou bien le Maître devrait se résigner à la nullité sur les deux échiquiers; ou bien il gagnerait l'une des deux parties, mais du même coup perdrait l'autre!

Alekhine mit une quinzaine de coups à se rendre compte que les deux lascar le faisaient jouer con-

tre lui-même! Il réfléchit alors quelque temps, puis avec les blancs joua un coup qui paraissait perdre une pièce, et qui en fait constituait un piège infernal. Puis aussitôt, il s'écria: «Je me suis trompé! Mon coup perd une pièce! Me permettez-vous de reprendre?» Et d'indiquer une autre suite, apparemment meilleure. Fort du règlement — *pièce touchée - pièce jouée*, ou dans le cas particulier *coup annoncé - coup joué* — l'autre refusa, trop content de gagner une pièce contre le champion du monde! Ce que voyant, son complice, oubliant toute prudence et l'arrangement conclu, crut bien faire en évitant la «faute» et en jouant l'autre coup, celui que le Maître avait prétendu vouloir substituer au premier. Ayant ainsi désuni ses adversaires, Alekhine (les Allemands disent: *Aljechin*) gagna alors les deux parties. Sans préjudice des vingt et quelques autres!

Il y a tout de même des gens qui ont une roue de plus!

J. C.

### COURRIER

## L'indice des gros

Tout comme le tableau des variations du niveau du lac de Joux, qui n'est pas sans rapport, au moins lointain, avec la cotation des actions de la CVE (Compagnie vaudoise d'électricité), notre «Feuille d'Avis de La Vallée» publie régulièrement le prix courant du mazout. Publication de laquelle il ressort invariablement que les «petites citernes» de moins de 500 litres paient leur contenu 25 % plus cher que les «grosses» de 20 000 litres.

Si par hypothèse (impensable?) cette distribution était confiée à une régie fédérale (oh horreur!) je suppose que, comme pour le téléphone, le petit consommateur des régions périphériques payerait son huile de chauffage au même prix que le gros, des grands centres citadins.

Lecteur de DP, ayant lu tout à l'heure l'article de A. G. dans «24 Heures», «Indices et salaires», je dépose dans votre corbeille à réflexions ce sujet de méditation. Sans engagement pour vous, bien évidemment.

Il n'y a pas que le mazout qui soit plus cher pour les modestes (même si une petite citerne ne correspond pas nécessairement à un petit porte-monnaie) de nos districts frontaliers ou alpestres, mais tant et tant d'autres éléments de l'indice: ne serait-ce que le nombre de kilomètres à parcourir lorsque vous suivez des examens ou un traitement ambulatoire à Lausanne, par exemple, au CHUV. Déplacements non remboursés par les assureurs, inaccessibles à de telles nuances. Où irait-on si on prenait en compte de telles «futilités».

Est-ce une raison pour toujours les taire pudiquement?

Claude Berney.